



Nos engagements :

1. Un accueil de qualité,
2. Une gestion efficace de vos demandes,
3. Un environnement propre et agréable,
4. Une écoute permanente,
5. Des informations personnalisées,
6. Un départ réussi.



Maison de l'Habitat :

9 rue Clément Ader - 60200 COMPIÈGNE
Fax : 03 44 92 93 00

Agences :

5 rue de la Tapisserie - 60000 BEAUVAIS
29 rue Gambetta - 60100 CREIL

Antennes :

22 avenue Jean Moulin - 60000 BEAUVAIS
6 avenue de l'Europe - 60000 BEAUVAIS
1 square Berlioz - 60200 COMPIÈGNE
1 rocade des Acacias - 60110 MÉRU
1^{bis} rue de la Libération - 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

www.picardiehabitat.com - www.multidomus.com



Picardie Habitat 
Groupe ActionLogement

08/2017

Nos 6 engagements

Pour une meilleure
Qualité de Vie



Picardie Habitat 
Groupe ActionLogement



1. Nous vous accueillons dans votre nouveau logement dans les meilleures conditions :

- . En contrôlant la propreté et la sécurité du logement,
- . En réalisant les travaux nécessaires avant votre emménagement, à défaut en vous communiquant les délais d'interventions sous 48h,
- . En reprenant contact avec vous, dans le mois qui suit votre emménagement, afin de veiller à votre bonne installation.

2. Nous vous garantissons un traitement efficace pour vos demandes de réparation :

- . En mettant à votre disposition les informations utiles,
- . En nous assurant de la bonne exécution des interventions afin d'optimiser les délais et la qualité,
- . En prenant les dispositions nécessaires pour assurer votre sécurité.

3. Nous veillons à la propreté de votre immeuble et de ses abords :

- . En communiquant en toute transparence sur les prestations dues,
- . En mettant tout en œuvre pour que les prestations de nettoyage soient réalisées conformément aux plannings affichés dans vos halls d'entrée,
- . En menant les actions de sensibilisation sur les sites qui le nécessitent.

4. Nous sommes à votre écoute 7 jours sur 7 et 24h sur 24 :

- . En assurant une permanence téléphonique, en dehors des horaires d'ouverture habituels de vos agences, pour répondre aux problèmes techniques graves,
- . En vous offrant la possibilité de laisser vos messages sur notre site internet.

5. Nous nous engageons à vous communiquer des informations utiles et personnalisées :

- . En vous communiquant nominativement les numéros de téléphone utiles à votre quotidien,
- . En affichant dans votre hall, les surconsommations de charges enregistrées dans votre propre cage d'escalier,
- . En vous proposant un réajustement de charges, si nous constatons un écart trop important entre les provisions versées et le montant réel des charges dépensées.

6. Nous vous accompagnons pour que vous puissiez quitter votre logement dans les meilleures conditions :

- . En vous adressant, dès réception de votre résiliation, des conseils pratiques et techniques pour quitter votre logement sans mauvaises surprises,
- . En effectuant une visite-conseil, dans un délai de 15 jours à réception de votre lettre de congé, qui vous permettra de réaliser les éventuels travaux à votre charge,
- . En établissant avec vous, lors de la visite-conseil, le bilan des travaux et des coûts engendrés pour les remises en état.